

5537-ANHEE, le 23 novembre 2007

A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

**OBJET** : Point supplémentaire à l'ordre du jour établi par le Collège  
Communal le 14 novembre 2007. Annexe à la première convocation du  
Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,  
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de  
la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le  
Conseil Communal en date du 05 avril 2007, nous ajoutons à l'ordre du  
jour de la séance publique du Conseil Communal du 29 novembre  
prochain :

**Après le point n° 14 en séance publique :**

**A la demande de Mme la Conseillère V. GILLES, Y. MOUTON et  
P. PLUYMERS (Groupe A.C.):  
- Déchets – mise en œuvre du coût vérité**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil  
Communal prévu le 29 novembre 2007.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer,  
Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller  
Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE